

GUIDE



ELECTIONS

PROFESSIONNELLES

29 novembre 2018

-

06 décembre 2018



A partir du 11 octobre

1^{er} accès à l'espace électeur

- ⇒ Accès via le site dédié du MEN :
<http://www.education.gouv.fr/electionspro2018>
- ⇒ Identification par messagerie professionnelle
- ⇒ Création d'un mot de passe
- ⇒ Réception d'un mail de validation sur lequel cliquer

Accès à l'espace électeur (1)



Ministère de l'Éducation nationale

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018

Elections professionnelles 2018

AIDE

Portail électeurs

Veuillez saisir votre adresse de messagerie professionnelle

Adresse de messagerie professionnelle

CONTINUER

Saisie du mot de passe personnel électeur

Veuillez saisir votre mot de passe personnel électeur pour vous connecter

Mot de passe personnel électeur

[Mot de passe oublié ?](#)

[SE CONNECTER](#)

L'espace électeur

Mon espace électeur

[JE VOTE →](#)

Bienvenue

Cet espace personnalisé vous informe sur les scrutins auxquels vous pouvez participer et vous permet d'accéder à l'espace de vote.

Consulter mon profil électeur

Dès le 28 mai : affichage de vos données personnelles électeur

Consulter les scrutins auxquels je participe

Dès le 28 mai : affichage des scrutins

Dès le 29 mai : affichage des listes de candidats et de leurs professions de foi pour chaque scrutin

Interroger les listes électorales

Dès le 9 juin : consultation des listes électorales par scrutin

Demander un nouvel identifiant électeur

Si vous n'avez pas reçu ou égaré votre identifiant électeur, demandez-en un nouveau à partir du 28 mai

Voter

Du 31 mai 10h au 6 juin 17h (heure de Paris) : connectez-vous à l'espace de vote avec votre identifiant électeur et votre mot de passe personnel électeur

Accéder aux résultats

A partir du 8 juin, consultez les résultats

Espace de vote

Identifiant électeur

Identifiant électeur oublié ?

Mot de passe personnel électeur 

Mot de passe personnel électeur oublié ?

CONNEXION

Cliquez sur le lien suivant pour revenir au Portail électeurs.

Pour vous connecter, saisissez :

- Votre identifiant électeur : il est disponible sur la notice de vote qui vous a été adressée.
- Votre mot de passe personnel électeur : vous l'avez créé lors de la 1ère connexion à votre espace électeur
- Vous devez, pour ces 2 champs, respecter les majuscules, minuscules et les espaces lors de votre saisie.

Voter (1)

1

Scrutins

2

Listes candidates

3

Confirmation

4

Preuves de vote

Choisissez le scrutin auquel vous souhaitez participer

CAPD des instituteurs et prof. des écoles **du Cantal**

PARTICIPER →

CAPN commune aux instituteurs et professeurs des écoles

PARTICIPER →

comité technique ministériel

PARTICIPER →

comité technique académique de l'académie **de Clermont-Ferrand**

PARTICIPER →

Elections professionnelles 2018
comité technique académique de l'académie de Clermont-Ferrand

AIDE DÉCONNEXION

1 Scrutins 2 Listes candidates 3 Confirmation 4 Preuves de vote

Vous pouvez sélectionner la **liste candidate** de votre choix parmi les **7 listes** ci-dessous ou choisir de **voter blanc**.

 LISTE DES PAYS	Liste des Pays Affiliée à Conf	<input type="radio"/> Liste choisie <input type="radio"/> Liste choisie <input type="radio"/> Liste choisie <input type="radio"/> Liste choisie <input type="radio"/> Liste choisie
 LISTE DES MOIS	Liste des Mois Affiliée à Congres	
 LISTE DES PLANETES	Liste des Planètes Affiliée à Assoc	
 LISTE DES VILLES	Liste des Villes Affiliée à Union	
 LISTE DES JOURS	Liste des Jours Affiliée à Fédé	

Logos

Listes fictives

Elections professionnelles 2018
comité technique académique de l'académie de Clermont-Ferrand

AIDE DÉCONNEXION

1 Scrutins 2 Listes candidates 3 Confirmation 4 Preuves de vote

Preuves de vote

Vous venez de voter à l'élection
comité technique académique de l'académie
Votre vote a été enregistré le

- > Télécharger mon émargement
Cet émargement est disponible à tout moment dans mon espace de vote.
- > Vous pouvez également télécharger dès maintenant la photo instantanée de votre bulletin chiffré
Cette photo instantanée a été faite au moment de l'insertion de votre bulletin dans l'urne. Elle ne sera pas disponible ultérieurement.

Vous n'avez pas voté à l'ensemble des élections auxquelles vous êtes inscrit(e). Pour participer aux élections restantes, cliquez sur le bouton CONTINUER

CONTINUER

Cliquez sur le lien suivant pour revenir au Portail électeurs.

En cas de perte de l'identifiant de vote (1)

Espace de vote

Identifiant électeur

Identifiant électeur oublié ?

Mot de passe personnel électeur

Mot de passe personnel électeur oublié ?

CONNEXION

Cliquez sur le lien suivant pour revenir au Portail électeurs.

Pour vous connecter, saisissez :

- Votre identifiant électeur : il est disponible sur la notice de vote qui vous a été adressée.
- Votre mot de passe personnel électeur : vous l'avez créé lors de la 1ère connexion à votre espace électeur
- Vous devez, pour ces 2 champs, respecter les majuscules, minuscules et les espaces lors de votre saisie.

CLIQUER

En cas de perte de l'identifiant de vote (2)

Demande d'un nouvel identifiant électeur

Vous n'avez pas reçu ou vous avez égaré votre notice de vote contenant votre identifiant électeur. Vous pouvez demander l'envoi d'un nouvel identifiant à partir du xx/xx. Pour des raisons de sécurité, cet envoi ne peut être fait que par SMS et après vérification préalable d'informations personnelles. La demande d'envoi d'un nouvel identifiant ne peut être faite que 3 fois sur le même numéro de téléphone. Je souhaite recevoir un nouvel identifiant électeur par SMS au numéro suivant :

N° tél *

France métropolitaine (DOM inclus) : 06 xx xx xx xx ou 07 xx xx xx xx
 Reste du monde : 00 suivi de l'indicatif pays et de votre numéro »

NUMEN *

Date de naissance (jj/mm/aaaa) *

Veuillez saisir le code de sécurité ci-dessous



LES INSTANCES DEPARTEMENTALES

La CAPD

La **Commission Administrative Paritaire Départementale** statue sur l'ensemble des questions concernant la carrière des enseignants : avancement, mutations, titularisations, départs en stage, démissions, licenciements ... Les délégués du personnel qui y siègent, sont élus par l'ensemble de la profession au cours des élections professionnelles qui ont lieu tous les 4 ans.

Au plan départemental, le SNUipp-FSU est majoritaire et détient 3 sièges sur 5.

Le CDEN

Le **Comité Départemental de l'Education National** est consulté et émet des avis dans tous les domaines relatifs à l'organisation, et au fonctionnement du service public d'enseignement dans le département : carte scolaire, règlement type des écoles, transports scolaires ...

Cette instance est présidée soit par le Préfet, soit par le Président du Conseil Départemental. Elle est constituée de représentants du personnel, de parents d'élèves, d'associations, d'élus. C'est la représentativité acquise lors des dernières élections professionnelles qui détermine le nombre de sièges occupés par les organisations syndicales.

Le CTSD

Le Comité Technique Spécial Départemental a compétence pour les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des établissements scolaires du département. Cette instance traite des opérations de carte scolaire en amont du CDEN.

Le CTSD est présidé par l'IA-DASEN.

Pour le département du Cantal, la FSU est majoritaire et détient 5 sièges sur 10.

Les autres instances départementales

Le SNUipp-FSU siège également au conseil départemental de formation, à la commission de réforme ...

Les instances nationales et académiques (CTM, CTA, CAPN)

Le SNUipp et la FSU représentent également la profession dans les comités techniques nationaux et académiques (pour la répartition des emplois et des moyens...), à la commission administrative paritaire nationale (pour les mutations, les questions de carrière...), au conseil académique de l'éducation nationale, et aux CHSCT académique et national.

Et concrètement, je vote pour **qui** et pour **quoi** ?

Mémento pour ne pas s'y perdre !

Les projets de réduction des instances paritaires par le gouvernement Macron-Philippe menacent directement notre capacité à contrôler les décisions et à proposer notre vision du métier. Réduire les instances c'est réduire nos droits. Avec ces élections, défendons notre droit à la représentativité en votant massivement !

Je vote pour :

> la CAPD _____→

> la CAPN _____→



*Pour ces scrutins, je vote pour une liste départementale et une liste nationale **SNUipp***

> le CTA _____→

> le CTM _____→



*Pour ces scrutins je vote pour une liste académique et une liste nationale **FSU** (notre fédération)*

*Avec le vote FSU, je donne
des moyens pour le travail
en carte scolaire !*

*C'est de cette élection que découle le nombre de sièges en CAP, en CT mais aussi pour les CHSCT (comité, hygiène, santé et conditions de travail), comité de réforme, conseil supérieur de l'éducation, conseil supérieur de la fonction publique.... Enfin, en votant pour nous, vous nous permettez d'obtenir du **temps de décharge** pour préparer ces instances, vous informer et vous rencontrer.*

PRENDRE QUELQUES MINUTES DE VOTRE TEMPS pour voter SNUipp et FSU nous donne les moyens de nous investir 4 ans durant au service des personnes et de l'école. **Votez pour nous, faites voter pour nous.**